



### QUELLE EUROPE ?...

D'après l'institut national de l'audiovisuel la place des faits divers dans l'information a augmenté de 73% depuis dix ans...

Donnez-leur du pain et des jeux et ils se tiendront tranquilles pensaient les empereurs romains.

Cette consommation de faits anodins capte toute l'attention, ce zapping continu nous empêche de réfléchir à des questions beaucoup plus fondamentales, c'est le but recherché il n'y a pas à en douter. La rapidité des communications nous a imposé la mondialisation, arrêtons de subir les diktats de la finance et du commerce mondial, les sociétés civiles aspirent partout à la même chose pour un meilleur vivre ensemble.

#### L'EGALITE DES DROITS

En France, les médias nous entretiennent à longueur d'antenne de la moralisation de la politique. Mais ce n'est pas une question de morale c'est simplement une question de justice fiscale, sauf à dire que les lois ne s'appliquent pas à tous de la même façon. Le spectacle des députés arc-boutés sur leurs retraites avantageuses et insultant les dix d'entre eux qui proposent l'abandon de certains de ces privilèges est extrêmement préoccupant. Nos élus et élites ont-ils oublié que nous sommes une république habitée par des citoyens égaux en droits et non une oligarchie avec des puissants et des sujets.

Jusqu'à une date récente combien de fois avons-nous entendu parler d'assistés, de fraudeurs, du travail qui coûte cher, un discours médiatique rendant les pauvres responsables des difficultés de trésorerie de l'état. Il semblerait que les éléments de langage changent un peu. Espérons !

Stupéfaits nous avons appris l'arrêt brutal d'E.R.T, la radio-télévision publique grecque. Peut-on imaginer cela

dans une démocratie normale ? Bien sûr que non, c'est donc que les directives européennes imposées à la Grèce en ont fait un pays anormal. Car il ne saurait bien entendu y avoir de « normalité », de vie en commun tolérable dans un pays dévasté où la récession et le chômage atteignent des niveaux inconnus depuis les années 1930, dans un pays où la discussion ordinaire des lycéens est la destination vers laquelle elles ou ils comptent émigrer.

Il ne saurait y avoir de « normalité » avec des écoles, des universités, des hôpitaux qui partent à la dérive, quand la population est confrontée à ce qu'on peut qualifier de désastre humanitaire.

Il ne saurait y avoir de « normalité » quand, comme nous l'enseigne l'expérience historique, le désespoir et la colère impuissante d'une société paupérisée et humiliée se tournent contre les groupes les plus fragiles.

La France n'en est pas encore là mais si nous, la société civile, nous contentons de regarder les événements sans nous sentir réellement concernés alors nous y arriverons très vite, trois ans suffisent.

Nous avons échoué, pour l'instant, dans notre campagne en faveur du droit de vote des étrangers aux élections locales en 2014, nous devons continuer à militer sans relâche pour que la citoyenneté de résidence soit reconnue avant 2017.

2014 sera l'année des élections Européennes et l'occasion de dire haut et fort que nous voulons une Europe sociale qui respecte les droits de tous les citoyens. Nous comptons sur vous et sur votre participation à ces combats.

*Geneviève Grethen*

**Droit de vote  
pour tous les résidents étrangers  
dès 2014**

### SOMMAIRE

1. Éditorial
2. Stupeur et colère – Mineurs étrangers isolés
3. Et demeurent
4. Amnésie post-électorale – Halte aux amalgames
5. Pourquoi adhérer à la LDH
6. Bulletin d'adhésion
7. Nous sommes toutes des femmes voilées – Mafia à Amsterdam – Domiciliation
8. Écrits pour la fraternité remise des prix à Paris



## Stupeur et colère

Communiqué LDH

C'est avec stupeur et colère que la Ligue des droits de l'Homme apprend la mise à mort de Clément Méric par un groupe de skinheads, hier, à Paris.

Elle condamne fermement ce meurtre commis à raison des convictions politiques du jeune homme. Supprimer une vie, jeune d'autant plus, afin de faire taire celles et ceux qui ne partagent pas ses opinions, est insupportable et nous interpelle quant à la radicalisation récente des droites extrêmes, cet acte faisant dramatiquement écho à un discours de haine tenu depuis plusieurs mois.

La Ligue des droits de l'Homme adresse toutes ses pensées à la famille et aux amis de Clément Méric, et demande aux autorités de faire toute la lumière sur ces actes afin que leurs auteurs soient condamnés.

La Ligue des droits de l'Homme appelle les citoyens et les citoyennes à la vigilance et à l'expression du refus de la violence et invite au rassemblement qui a lieu jeudi 6 juin, à 18h30, devant la fontaine Saint-Michel, à Paris.

Paris, le 6 juin 2013

## Question écrite n° 03950 de M. Jean-Louis Lorrain (Haut-Rhin - UMP)

publiée dans le JO Sénat du 03/01/2013 - page 8

M. Jean-Louis Lorrain attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la situation préoccupante des mineurs étrangers isolés.

Comme l'a souligné le Défenseur des droits, les mineurs étrangers isolés sont aujourd'hui traités selon des pratiques que l'on ne peut tolérer. Ce sont avant tout des mineurs qui ont connu des parcours chaotiques, la précarité, voire le danger, et qui ont besoin d'être soutenus par des mesures socio-éducatives.

Aussi, il lui demande quelles sont les recommandations du Défenseur des droits que le Gouvernement compte appliquer. La question a été retirée pour cause de décès.

Depuis Sarkozy, Hortefeux, Besson, Guéant, ministres de l'intérieur et maintenant Valls, la situation des jeunes mineurs n'a jamais évoluée dans le bon sens.

Malheureusement avec le décès prématuré de ce sénateur la cause des jeunes mineurs risque de stagner dans l'intolérable voire d'empirer.

## SOIXANTE DIX ANS



SÉPARENT CES UNES

Photos du WEB

# SIGNEZ LA PÉTITION CONTRE MONSANTO QUI VEUT MONOPOLISER LA PRODUCTION DES GRAINES

[http://www.avaaz.org/fr/monsanto\\_contre\\_mere\\_nature\\_nm/?bvOORdb&v=26069](http://www.avaaz.org/fr/monsanto_contre_mere_nature_nm/?bvOORdb&v=26069)

LA LETTRE de la L.D.H



Note d'information  
de la Fédération Mosellane  
Numéro 58  
Juin 2013  
Tiré à 450 Ex

Ligue des Droits de l'Homme  
et du Citoyen  
138, rue Marcadet 75018 PARIS

Président  
Pierre Tartakowski  
Directeur de la publication  
Charles Roederer  
Photocopie/Publication  
3, rue Gambetta 57000 METZ  
ISSN : 2103-3218



## " ET DEMEURENT "

Pour la section de Thionville Française Maix

Article premier de la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789

**"Les Hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits, les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune "**

### Demeurent...

Voilà un mot sur lequel nous pourrions nous arrêter quelques instants.

Demeurer..durer..rester..continuer..autrement dit, les Droits dont nous parlons ici ne disparaissent pas au gré des convenances , ne s'amenuisent pas au fil des ans, "ils demeurent"

La personne qui avance en âge conserve donc intégralement ces Droits et c'est l'honneur de notre engagement que de le proclamer à haute voix.

Il y a quelques années, un journal local titrait, imprimé en gros caractères, : "la France n'aime pas ses vieux" titre volontairement provocateur et qui ,curieusement, a surtout fait réagir les personnes âgées, laissant beaucoup de nos contemporains plutôt indifférents.

Au regard de l'histoire , une société se juge semble -t-il à la manière dont elle traite les plus fragiles, les plus vulnérables, les plus pauvres, les plus différents, les plus petits, les plus âgés...

Dans notre pays, quelle place réservons-nous aux anciens, aux personnes âgées dépendantes ?

Quelle est la valeur sociale de la vieillesse dans notre société ?

parfois, quelques idées reçues surgissent ici et là, de manière plus ou moins publique, ou sous la forme de plaisanteries comme : "les vieux coûtent cher...ils ne rapportent aucune richesse ...le coût de la vieillesse pourrait faire crouler notre système de protection sociale.."

Sous de tels propos, nous assistons à une montée de la peur du vieillissement ...parfois à la culpabilisation silencieuse de certains de nos aînés qui ne savent plus où est leur place.

Aujourd'hui, c'est une réalité incontournable, nous vivons plus longtemps ! pourtant, avancer en âge ne signifie pas entrer d'emblée dans la dépendance, nous devenons plus vieux, certes, mais le plus souvent en bonne santé, grâce aux progrès de la médecine , à l'évolution de toutes les techniques, voilà qui devrait plutôt nous réjouir !

Pour la Ligue de Droits de l'Homme, l'allongement de l'espérance de vie est une bonne nouvelle, un progrès, non réductible à un coût, et cette évolution concerne l'ensemble de notre société

La vieillesse n'est pas une maladie, c'est un âge de la vie.

Si nous considérons le vieillissement

seulement en termes de problèmes, nos réponses ne pourront pas être à la hauteur de ce qui est l'un des défis majeurs pour les années à venir dans notre société.

Dans le cadre de la préparation d'un projet de loi, le gouvernement a reçu le 11 mars 2013 trois rapports consacrés à ce débat qui touche notre avenir commun.

Le vieillissement de la population .

On dit qu'une population vieillit quand la proportion de personnes

âgées de plus de 60 ans augmente par rapport aux autres tranches d'âges :

- les jeunes de 1 à 19 ans
- les adultes de 20 à 59 ans

Ce phénomène engagé depuis plusieurs décennies va s'accroître selon l'INSEE. En 2035, les personnes de plus de 75 ans devraient représenter 13,6% de la population, contre 8,5% en 2007. Le nombre des personnes âgées de 75 ans et plus passera de 5,2 millions en 2007 à 11,9 millions en 2060. Ainsi, parmi ceux qui lisent ces prévisions, beaucoup deviendront des centenaires ....

Pourtant, en France, encore aujourd'hui, malgré tous les efforts réalisés, les mauvais traitements dont sont parfois victimes des personnes vulnérables restent malheureusement une triste réalité, et la maltraitance, d'où qu'elle vienne ,dans les familles ou dans les institutions, se passe et se poursuit le plus souvent dans le silence et l'indifférence .

Si la plupart des personnes âgées ne sont pas confrontées à cette situation, pour celles qui subissent cette violence muette, c'est totalement inacceptable

La maltraitance peut prendre des formes différentes : c'est le manque de respect, c'est le geste brusque, c'est le tutoiement, c'est ne pas répondre à une demande essentielle, c'est ne plus VOIR la personne, c'est l'indifférence, c'est la

mise à l'écart....

Pourtant, la maltraitance n'est pas une fatalité...et ses causes sont souvent l'ignorance, le manque de formation, de motivation, le manque de moyens , de personnel, elle est souvent inconsciente, involontaire mais pourtant bien réelle ...

Pour que les DROITS DE MEURENT notre société doit s'interroger, chercher des réponses justes , concrètes, courageuses, des réponses qui passent par une volonté politique , sociale, le développement d'un lien de qualité entre les générations, le souci de repenser les politiques du logement, de l'habitat, des transports, le développement des soins palliatifs, la prise en compte de la dépendance,et la liste serait longue ...en clair, la possibilité pour chaque personne âgée d'être respectée dans ses Droits humains tout simplement.

Si notre société devait être jugée sur la place qu'elle donne à ses aînés, aujourd'hui, aurions-nous le fameux triple A dans ce domaine ?

Que dire de la situation des immigrés qui vieillissent dans des foyers où les conditions de vie sont parfois indignes ?

Que dire de la maltraitance institutionnelle vis-à-vis de vieux migrants qui s'effectue par le biais de contrôles discriminatoires ?

La LDH reste vigilante, attentive, soucieuse de tout ce qui va à l'encontre du « vivre ensemble »

Il en va de notre responsabilité à tous devant les générations futures, si nous nous taisons, si nous restons indifférents, si nous n'agissons pas, nous serions gravement coupables devant elles .

Nous aurons l'occasion de reprendre cette réflexion, (puisque nous allons vivre longtemps) je laisse le dernier mot à un vieil ami :

« Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de , le rendre possible. », Antoine de Saint-Exupéry.

**La vieillesse n'est pas une maladie**



## AMNÉSIE POST ÉLECTORALE

À MANUEL VALLS (et autres, pour mémoire)

Le Parti Socialiste signe l'appel fondateur RESF  
par Jean-Christophe Cambadélis · 28 janvier 2009

La direction du Parti Socialiste a décidé se soutenir l'action du Réseau Éducation Sans Frontière (RESF). En effet, ce réseau associatif regroupant parents d'élèves et acteurs associatifs militent pour la régularisation des élèves et parents d'élèves sans-papier.

Je soutiens régulièrement RESF dans le XIXème arrondissement de Paris dont l'action a permis de nombreuses régularisations.

Voici le communiqué du Parti Socialiste:

Le Parti socialiste décide d'apporter sa signature à l'appel fondateur du Réseau Éducation Sans Frontière, qui demande la régularisation des élèves et parents d'élèves sans-papier.

Les intrusions policières répétées au sein des écoles, les arrestations injustifiées de parents – sous les yeux des enfants –, les séparations forcées et traumatisantes des enfants et de leurs parents, l'isolement des enfants dans des zones d'attentes avant expulsion sont autant de gestes d'inhumanité délibérées de la part d'un gouvernement décidément peu regardant sur les droits de l'Homme et les libertés dans son propre pays.

Le Parti socialiste condamne fermement les dérives paranoïaques d'un gouvernement qui voit en chaque étranger, y compris les enfants, un danger pour notre pays, alors que les menaces sérieuses proviennent en réalité de sa politique délibérée de tension sociale.

Au moment même où le gouvernement se targue d'expulser du territoire 30 000 personnes comme on brandit des scalpels, les socialistes inscrivent aussi leur action dans les mobilisations citoyennes courageuses et déterminées qui entendent préserver le droit à l'éducation, au savoir et à la dignité de tous.

Il est temps également d'affirmer que l'école de la République est un lieu d'universalité et reste le principal facteur d'intégration dans la communauté nationale.

Le Parti Socialiste appelle ses militants et ses élus à prendre toute leur part dans les réseaux d'aide et de solidarité, comme ils le font déjà dans de nombreuses villes de France, aux côtés des parents d'élèves, des réseaux de solidarité et des organisations de défense des droits et des libertés.

<http://www.cambadelis.net/2009/01/28/le-parti-socialiste-signe-lappel-fondateur-resf/>

### Halte aux amalgames, le mauvais procès de Perpignan

Communiqué 19/06/2013

Trois militants s'inscrivant dans la campagne dite « Boycott-Désinvestissement-Sanctions » font l'objet de poursuites pour incitation à la haine raciale et seront jugés à ce titre devant le tribunal correctionnel de Perpignan, le jeudi 20 juin 2013. Il leur est reproché d'avoir appelé au boycott des produits exportés par Israël dans le cadre d'une dénonciation de la colonisation, le 15 mai 2010, dans un magasin Carrefour.

Comme pour d'autres affaires similaires, la Ligue des droits de l'Homme réaffirme que ces poursuites sont non seulement injustifiées mais extrêmement choquantes, l'acte de ces militants ne pouvant une seule seconde être considéré sérieusement comme une incitation à la haine antisémite. Plus généralement, la LDH refuse que toute critique de la politique des gouvernants israéliens et tout acte d'opposition aux graves violations des droits de l'Homme dont ces gouvernants se rendent coupables depuis des années soient taxés d'antisémitisme : cet amalgame est non seulement insultant pour les citoyens qui émettent ces critiques mais extrêmement dangereux, y compris pour la lutte contre la haine antisémite que la LDH mène depuis son origine même.

Appliquer le droit international c'est bien sûr respecter les droits du peuple palestinien, aujourd'hui victime d'un déni d'existence par les autorités israéliennes et la communauté internationale. C'est, d'ores et déjà, appliquer à la lettre la loi de l'Union européenne et permettre à chacun de distinguer entre les produits fabriqués en Israël et ceux fabriqués dans les colonies qui peuvent légitimement faire l'objet d'un boycott.

La LDH demande que cessent les poursuites engagées et demande la relaxe des personnes poursuivies. Par ailleurs, madame la Garde des Sceaux doit retirer la circulaire du 12 février 2010 enjoignant au Parquet d'engager systématiquement des poursuites.

### Congrès mondial contre la peine de mort : la lutte continue

Communiqué LDH  
Paris, le 20 juin 2013

Le cinquième Congrès mondial contre la peine de mort s'est tenu du 12 au 15 juin à Madrid. Quelque 1 500 participants sont venus de dizaines de pays des cinq continents, notamment plusieurs personnalités politiques (Laurent Fabius pour la France). Le Congrès a rappelé que plusieurs milliers de personnes sont encore exécutées en Chine, quelques centaines en Iran, plusieurs dizaines en Arabie Saoudite, en Corée du Nord, au Yémen et même aux Etats-Unis.

Cette réunion constitue une étape majeure vers le renforcement du mouvement abolitionniste mondial en mettant en contact les acteurs politiques, les experts juridiques et les représentants de la société civile pour élaborer les conditions nécessaires pour l'abolition universelle de la peine de mort. Le Congrès offre un espace de mobilisation unique pour les acteurs de l'abolition.

Les avancées normatives en matière des droits de l'Homme nous rapprochent déjà de l'objectif abolitionniste au niveau des instances internationales et régionales.

La Ligue des droits de l'Homme, présente à ce Congrès, mettra tout en œuvre pour que l'abolition universelle de la peine de mort devienne effective et que cette pratique, inhumaine et d'un autre âge, soit supprimée sur l'ensemble du globe.

## Nous sommes toutes des femmes voilées

23 avril 2013 Par Sonia Herzbrun

Lors de son entretien télévisé du 28 mars dernier, François Hollande a déclaré prévoir une refonte législative en vue du vote d'une loi étendant le champ de l'interdiction des signes religieux dans certains lieux de travail «dès lors qu'il y a contact avec les enfants» notamment « les crèches associatives avec des financements publics ».

Une telle loi, il faut le rappeler, serait contraire à l'esprit comme à la lettre de la loi de 1905 que les prétendus défenseurs de la laïcité ne cessent de bafouer. Elle constituerait une restriction des libertés religieuses que cette loi garantit. Elle ouvre de fait la voie à l'interdiction du port du foulard musulman dans tous les établissements privés gérant un service public et peut-être même, comme on l'entend déjà évoquer, dans les universités.

On veut donc faire adopter une loi qui vise d'abord les femmes, et devrait aboutir à exclure les plus vulnérables d'entre elles du monde du travail et de l'éducation, comme si elles étaient de trop dans cette société. Une telle loi qui, sous prétexte de protéger les enfants d'on ne sait quelle contamination, veut soumettre des femmes à la domination des tenants de la purification nationale, et les réduire au chômage ou à l'invisibilité, est une loi raciste. Elle ne peut avoir pour effet que d'empêcher les femmes musulmanes de s'affirmer dans le monde du travail ainsi que dans l'espace public et politique, comme sujets et comme citoyennes et d'exprimer librement leurs convictions, comme n'importe quelle citoyen-ne dans un pays démocratique. Contrairement à ce que déclarent tous ceux qui réclament le vote d'une telle loi, l'espace public n'est pas neutre. Il est le lieu de déploiement de la diversité des appartenances, des cultures, des coutumes, des convictions, des histoires individuelles et collectives. En cherchant à le neutraliser on nie cette diversité et on vise à imposer à tous une culture uniformisée et totalisante. Si elle était votée, la loi annoncée par François Hollande aboutirait à abolir la liberté de conscience et d'expression garantie par nos lois et les conventions internationales, à masquer la diversité et à renoncer à un véritable vivre ensemble, qui implique de vivre et d'agir avec nos différences, et non en les occultant. Elle aurait pour conséquence un nouvel enfermement des femmes musulmanes que l'on confinerait dans leurs cuisines et dans leurs ghettos, et leur exclusion de l'espace public et du monde du travail, alors même qu'elles aspirent à s'investir pleinement dans la vie collective.

Nous femmes qui vivons en France, quelles que soient nos appartenances et nos convictions, refusons le contrôle de nos vêtements qui est une des formes classiques du contrôle sexiste de nos corps, et que le patriarcat a toujours voulu exercer sur nous. L'imposition d'un code vestimentaire quel qu'il soit, qu'il s'agisse d'interdire le port du voile ou de le rendre obligatoire, est une forme de violence, et nous la dénonçons comme telle. Notre corps nous appartient et le choix de nos vêtements également. Nous revendiquons aussi l'accès au travail pour toutes les femmes, comme nous revendiquons l'égalité de salaire entre hommes et femmes. Nous nous opposons avec la plus grande fermeté au vote d'une loi sexiste et raciste, et nous appelons l'opinion publique à se mobiliser contre son adoption.

## AMSTERDAM MAFIA Á L'AÉROPORT

Un ressortissant Ghanéen depuis cinq ans en France pour lequel, après quelques péripéties comme toujours, tout était arrangé papiers, travail logement, a voulu en janvier 2013 pendant ses vacances se rendre à Accra voir sa mère malade, le voyage choisi incluait une escale à Amsterdam. Il a été arrêté en zone de transit pour vérification de son passeport Ghanéen considéré comme potentiellement faux, mis en prison et jugé quinze jours plus tard. L'ambassade du Ghana en Hollande ayant affirmé que ce passeport était effectivement faux (les mystères des papiers en Afrique) il a été condamné à six semaines de prison. A sa sortie, devenu étranger sans papiers malgré son titre de séjour Français il a été mis en centre de rétention encore un mois avant que la Hollande l'expulse vers la France. Sans son passeport, sans son titre de séjour Français et sans la valise qui contenait tous les cadeaux pour sa famille fruits de deux ans d'économie et surtout sans les factures preuves de ses possessions qu'il avait soigneusement prises avec lui mais la police les lui ayant demandées il les leur avait confiées...

Alors après ces trois mois d'épreuves sans doute doit il se réjouir d'avoir retrouvé son emploi son logement et ses amis. Mais malgré nos efforts nous n'avons pas réussi à empêcher tout le reste et sans les factures preuve de ses biens nous ne pouvons pas porter plainte. La mafia qui semble s'être installée à l'aéroport d'Amsterdam a de beaux jours devant elle.

### Les difficultés actuelle de la domiciliation

Cf enquête CFDA (coordination Française pour le droit d'asile) rapporteur Franck Ouzouf

Ce rapport publié en février 2013 suite à des enquêtes sur l'ensemble du territoire montre que le système de l'asile est à bout de souffle, la prise en charge déshumanisée et incohérente

avec une dissuasion à tous les niveaux de la procédure ce qui augmente les coûts pour un service rendu bien loin des normes minimales d'accueil.

Rappelons que seules 33 préfectures sont compétentes pour recevoir les demandeurs d'asile et qu'entre 2008 et 2009 32 P.A.D.A. (plateforme d'accueil des demandeurs d'asile) ont été fermées, depuis la circulaire de monsieur Valls demandant de réexaminer tous les dossiers des déboutés l'engorgement et les dysfonctionnements administratifs ne se sont bien sûr pas améliorés.

Aujourd'hui une autre politique à laquelle nous n'avions pas encore été confrontés se met en place dans toute la France, gérer le flux en suspendant la possibilité de domiciliation. Comme chaque préfecture met en place des directives différentes la situation est d'autant plus difficile en Moselle ou une seule association est agréée pour accorder une domiciliation et ceci seulement pour les demandeurs d'asile. Elle respecte scrupuleusement son cahier des charges si la personne est déboutée de son droit d'asile elle perd sa domiciliation et ne peut plus recevoir aucun courrier même si un dossier d'étranger malade est en cours, il lui est également impossible de retirer directement son courrier à la préfecture.

Des étrangers qui ont payé 230 euros en timbres fiscaux, sont S.D.F. puisqu'ils n'ont plus droit au C.A.D.A (centre d'hébergement des demandeurs d'asile) n'ont plus aucune aide financière ou alimentaire, n'ont pas non plus bien sûr la possibilité de travailler ne peuvent actuellement plus recevoir leur courrier même si leur dossier reçoit une suite favorable sauf à trouver un particulier qui accepte de leur donner un certificat de domiciliation.

Nous espérons que 2013 serait une année de changement nous n'avions pas imaginé une évolution pire encore que celles des années précédentes et nous ne pouvons pas constamment accuser l'Europe de l'absurdité de nos comportements.

**NB** : Sans domiciliation pas de possibilité de recevoir de courrier et sans réponse aux injonctions postales de la Préfecture le dossier est classé à l'insu du solliciteur

## ÉCRITS POUR LA FRATERNITÉ RÉCOMPENSES NATIONALES



**WALDWEISTROF**  
(57230)  
**École élémentaire**

**3ème Prix**

Maternelle CP CE1  
Œuvre collective  
(écrits)

« Un toit pour tous »

Classe de Madame  
Sophie DECMANN

### Composition des BUREAUX

#### Fédération mosellane

**Président**  
Charles ROEDERER  
**Vice présidents**  
Brahim HAMMOUCHE  
Sophie BOURGOGNE  
**Michel TOURNIER**  
**Secrétaire**  
Marcel MOISSETTE  
**Trésorier**  
Serge SINS

#### Les sections

#### **FORBACH-MOSELLE EST**

**Présidente**  
Sophie BOURGOGNE  
**Secrétaire**  
Jean IMBAUT  
**Trésorière**  
Hélène IMBAUT

#### **METZ**

**Présidente**  
Geneviève GRETHEN  
**Vice-présidents**  
Raymond BAYER  
Daniel DEBATISSE  
**Secrétaire**  
Marcel MOISSETTE  
**Trésorier**  
Charles ROEDERER

#### **THONVILLE-FENSCH**

**Président**  
Sylvain DECAMPS  
**Vice-présidente**  
Béatrice DELOFFRE  
**Secrétaire**  
Audrey NOISSOLLE  
**Secrétaire-adjointe**  
Marie-Paule JOANNES  
**Trésorier**  
Philippe BILLARD  
**Trésorier-adjoint**  
Brahim HAMMOUCHE

Nous recueillons toujours les  
numéros de LDH Info et  
Hommes et libertés dont vous  
n'avez plus l'utilité, ils nous  
permettent de faire découvrir  
la LDH à de futur ligueurs.  
Merci par avance pour votre  
collaboration

**THONVILLE**  
(57100)

**IME Vert Coteau**

**Prix  
Spécial**

IME  
Œuvre collective  
(écrits)

« Le droit au logement,  
un toit pour moi,  
un toit pour nous,  
un toit pour eux »

Avec Madame  
Paulette CRANCHI



**LUXEMBOURG**

**École S<sup>te</sup> Sophie**

**2<sup>ème</sup> Prix**

Œuvres étrangères  
Classe CE2 A  
Œuvre collective  
(écrits)

« Pensées pour toi(t) »

Classe de Madame  
Lætitia FALK

Les élèves n'ont pu se  
déplacer pour la  
remise des prix à Paris  
Nous n'avons pas de  
photo

Quelques photos  
de la remise des prix  
à  
PARIS

**SARREGUEMINES**

(57200)

**Lycée**

**Simon Lazard**

**2<sup>ème</sup> Prix**

Lycée  
Œuvre collective  
(écrits)

« Le droit au logement  
un droit pour tous »

Classe de  
1<sup>ère</sup> logistique & transport

M<sup>me</sup> Sandrine  
AUBERT-CAM

**L.D.H. FORBACH-MOSELLE EST**  
Foyer « Mille Clubs »  
9, place des Bouleaux  
57600 FORBACH  
ldhforbach@gmail.com

**L.D.H. METZ** – 3, rue Gambetta  
57000 METZ  
Tél: 03 87 6610 60 Fax: 03 87 63 66 32  
ldh57@laligue.org  
<http://www.ldh-france.org/section/metz/>

**L.D.H. THIONVILLE-FENSCH**  
Maison des associations Raymond Queneau  
5, place de la Gare - 57100 THIONVILLE  
Tél: 03 82 82 97 14  
ldh.thionville@gmail.com  
<http://www.ldh-france.org/section/thionville/>